



Mairie de La Rivière - Dugeon

PROJET COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 SEPTEMBRE 2026

Sur convocation du 22 septembre 2026

Secrétaire de Séance : Christine MOUGIN

Votants :

Yohann GRILLON	X	RENAUD Aurélie	X
LONCHAMPT JérémY	X	MATHEY Benoît	X
LONCHAMPT Manon	Excusée (pouvoir à S. Lefèvre)	MARGUET Marina	X
MONNIER Florent	X	PILOD Bastien	X
LEFEVRE Stéphanie	X	FRACHEBOIS Nadine	X
BRESSAND Serge	X	AUDY Romaric	X
MOUGIN Christine	X	VUITTENEZ Marion	X

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 28 août 2026**
- 2. Autorisation heures complémentaires et supplémentaires**
- 3. Coupes de bois 2027**
- 4. Détermination des loyers des nouveaux logements**
- 5. Convention financière avec le SEVAD**
- 6. Devis cimetière**
- 7. Urbanisme**
- 8. Point sur les commissions**
- 9. Questions et informations diverses**

1.Approbation du compte-rendu du 28 août 2026

Une remarque concernant la parcelle 15 est formulée au niveau du CR de la commission bois et forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 28 août 2026.

2. Autorisation des heures complémentaires et supplémentaires

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de formaliser l'autorisation permettant aux agents communaux d'effectuer, lorsque cela est nécessaire, des heures complémentaires (pour les contrats -35heures hebdomadaire) ou supplémentaires.

Les modalités d'application sont présentées au Conseil municipal, notamment au regard des besoins du service et de la réglementation applicable.

Il est précisé que le recours à ces heures doit répondre à un besoin du service et faire l'objet d'une validation préalable.

Le Conseil municipal valide la mise en place de cette autorisation des heures complémentaires et supplémentaires, conformément à la réglementation en vigueur.

3. Coupes de bois 2027

Le Conseil municipal examine la proposition de coupes de bois pour l'année 2027.

Les parcelles suivantes sont concernées :

Parcelle	Type de coupe			Surface à parcourir (ha)		Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Mode de commercialisation proposé
1_i	AX (Coupe extraction <u>amel</u>)			4,47		201	22	223	Contrat gros bois résineux
5_v	IRR (Irrégulière)			1,3		39	0	39	Contrat gros bois résineux
8_i	IRR (Irrégulière)			6,78		610	20	630	Contrat gros bois résineux
13_a	AX (Coupe extraction amel)			6,64		465	0	465	Contrat petits bois et gros bois résineux
14_a	E2 (Eclaircie)					20	0	20	Contrat petits bois résineux
Parcelle	Type de coupe	Surface (ha)	Résineux	Feuillus	Volumes totaux	1335		1377	

Le volume total annoncé s'élève à environ 1 377 m³.

Les échanges portent notamment sur les parcelles en pente et sur l'intérêt économique de leur exploitation. Il est également rappelé que certaines parcelles de feuillus ne seront pas coupées afin de préserver le peuplement.

Le Conseil municipal évoque par ailleurs les conséquences de la tempête et les interventions à prévoir sur certaines parcelles. À la suite de cet événement, une coupe est notamment envisagée sur la parcelle 7 pour environ 250 m³, ainsi que sur les parcelles 31 et 32 pour environ 200 m³.

Les travaux forestiers correspondants sont envisagés au cours de l'hiver.

Le Conseil municipal valide la proposition de coupes de bois 2027 ainsi que les orientations présentées.

4. Détermination des loyers des nouveaux logements

Le Conseil municipal examine les conditions de location des nouveaux appartements communaux.

Après renseignements pris auprès du Département, il est précisé que les logements devront s'inscrire dans le dispositif « Loc 2 » de l'habitat privé, avec :

- Un loyer conventionné pendant une durée de neuf ans ;
- Le respect de plafonds de ressources pour les locataires ;
- Des conditions particulières liées au conventionnement, notamment concernant les aides au logement.

Le Conseil municipal souhaite disposer d'un tableau permettant de déterminer les loyers applicables aux différents logements, en fonction des références retenues et des conditions de ressources.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, les éléments suivants :

	Logement 1	Logement 2	Logement 3
Surface habitable en m2	56,20	71,60	30,30
Surface annexes en m2	0	0	0
Surface fiscale en m2	56,20	71,60	30,30
Loyer mensuel/m2 maximum	8,73 €/m2	8,14 €/m2	10,07 €/m2
Plafond de loyer mensuel hors charges	490,63 €	582,82 €	305,12 €

- Garage individuel => 40 €
- Places de stationnement en surface => 20 € par place
- Espaces extérieurs privatifs (cour, jardins, terrasses...) d'une surface supérieure à 50 m2 => 15 €
- Espaces extérieurs privatifs (cour, jardins, terrasses...) d'une surface inférieure à 50 m2 => 10 €

Le cumul des loyers accessoires est plafonné à 50€ par logement.

Pour l'année 2026 :

Composition du ménage	Plafond de ressources Revenu fiscal de référence
1 personne	28 084 €
2 personnes	37 505 €
3 personnes	45 101 €
4 personnes	54 449 €
5 personnes	64 051 €
6 personnes	72 187 €
<i>Par personne supplémentaire</i>	<i>8 052 €</i>

5. Convention financière avec le SEVAD

Le Conseil municipal examine le projet de convention financière entre le SEVAD et la commune de La Rivière-Drueon, à compter du 1er janvier 2027.

La convention prévoit notamment :

Prestations assurées

- Tonte des espaces engazonnés ;
- Déneigement des accès et cheminements ;
- Les parkings et trottoirs restant à la charge de la commune.

Conditions financières

- Facturation sur la base de 25,00 € TTC par heure ;
- Facturation selon les heures réellement effectuées ;
- Aucune autre charge facturée au SEVAD ;
- Règlement une fois par an.

Responsabilités

Les agents communaux restent placés sous l'autorité de la commune. Le personnel ainsi que le matériel demeurent sous la responsabilité de la commune, le matériel étant fourni par celle-ci. La convention est prévue pour une durée d'un an, avec renouvellement tacite. Au cours des échanges, il est rappelé que l'entretien des espaces de l'école de La Rivière-Drueon est actuellement réalisé par un agent communal et qu'une réflexion est menée afin de déterminer le coût réel de cette prestation.

Avant de finaliser la convention, le Conseil municipal demande qu'un devis soit sollicité auprès d'une entreprise privée afin de disposer d'un élément de comparaison sur le coût de la prestation.

La convention sera réexaminée à la lumière de ces éléments.

6. Devis cimetière

Le Conseil municipal examine le devis présenté par l'association API 25 pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière.

Le montant du devis s'élève à 42 156 €. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région et la commune pourrait bénéficier d'une aide à hauteur de 20 % du montant des travaux.

Il est précisé que la commune ne pourra pas récupérer la TVA sur cette opération, l'entreprise intervenante étant une association.

Afin de permettre la poursuite du dossier de demande de subvention, il est nécessaire que le devis soit validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le devis de l'API 25 pour un montant de 42 156 € et autorise la poursuite des démarches relatives à la demande de subvention.

7. Urbanisme : Les déclarations préalables

N° demande	Date	Nom & Prénom	Adresse	Lieu des travaux -Nature	Date accord DDT/Mairie
DP 02549326P0033	03/09/2026	CHAUCHOY Nicolas	5 rue du Clos Baillet	ravalement façade crépi blanc cassé+ gris clair	en cours
DP 02549326P0034	10/09/2026	OLYSI - BRUTILLLOT	4 Route de Creuse	panneaux photovoltaïques	en cours
DP 02549326P0035	14/09/2026	MAIRIE	Cimetière route de Creuse	Abattage 2 feuillus + replantation de 2 feuillus	en cours
DP 02549326P0036	14/09/2026	TROUTTET Georges	9 rue de la Gare	ravalement façade + talvanne bois	en cours
DP 02549326P0037	19/09/2026	ROUSSELET Olivier	11 chemin du Groseillier	agrandissement balcon	en cours
DP 02549326P0038	22/09/2026	GAEC Marronnier	11 rue du Marronnier	création d'une plateforme pour batterie de stockage d'énergie	en cours
Affiché le 24/09/2026					

Les permis de construire

N° demande	Date	Nom & Prénom	Adresse	Lieu des travaux -Nature	SHON déclarée	Date accord DDE/Mairie
PC 02549326P0006	01/09/2026	GROUSOLL IMMO	Pontarlier	2 rue de la Sablière - création 5 logements	305	en cours
Affiché le 24/09/2026						

LES DROITS DE PREEMPTION

DATE	N°	PROPRIETAIRE	ADRESSE	PARCELLE	DROIT PREEMPTION EXERCE
01/09/2026	02549326P0029	GRESSET Corinne Gérard	31 Fbg d'Arlin	AC 44-45-46	NON
04/09/2026	02549326P0030	ROUSSELET Olivier	9 Chemin du Groseillier	AB 56	NON
24/09/2026	02549326P0031	BAUDOZ Nicolas	15 rue de l'Etôle	AB275-332	NON

8. Point sur les commissions

Commission Bâtiments / Chemins présentée par Jérémy LONCHAMPT

Un point est effectué sur :

- L'avancement des travaux dans les appartements communaux ;
- Les travaux de sécurisation routière ;
- L'organisation du comice agricole ;
- Différents travaux et interventions à prévoir sur le village.

Commission Cadre de vie / Fêtes et cérémonies / Associations / communication

Un point est fait sur :

- La communication dans le R'Virat ;
- Le nettoyage du village en partenariat avec trois classes de l'école primaire et PREVAL pour le prêt du matériel ;
- L'organisation de la fête des Mères dite « Fête des femmes »

Commission Forêt / Bois / Cimetière présentée par Florent MONNIER

La commission fait notamment le point sur :

- La coupe de bois de la parcelle 1 ;
- Les travaux de la passerelle et la facture correspondante ;
- La vente du lot de bois feuillus, actuellement en cours ;
- Les devis concernant les travaux d'élagage.

9. Question et Informations diverses

Frelons à pattes jaunes

La désignation d'un référent frelons à pattes jaunes est évoquée. Une information sera diffusée afin de rappeler la conduite à tenir et les modalités de signalement. Florent Monnier est désigné référent.

Assistance informatique

Un devis de FC Net concernant une prestation d'assistance informatique est présenté. Celui-ci est validé.

Stade du Châtelet

Une demande de réservation du stade du Châtelet est évoquée. La demande sera étudiée.

Affaires intercommunales

Situation des ressources en eau

Le Conseil municipal est informé de la baisse des niveaux des nappes à La Rivière-Drugeon.

Territoire en Action – TEA

Le Conseil municipal est informé de l'avancement du dispositif Territoire en Action (TEA).

Le projet porté par La Rivière-Drugeon concernant la création d'un pôle intergénérationnel dans les anciennes classes de l'école a été classé en première position parmi les cinq projets proposés par les communes de la CFD.

Dispositif Angela

Le Conseil municipal est également informé du dispositif Angela, qui vise à créer des lieux refuges permettant d'apporter une aide immédiate aux personnes confrontées à des situations de harcèlement ou de violence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

**Le Maire,
Yohann GRILLON**